

# Intensive support for Young people

« Accompagnement Intensif des Jeunes »  
(AIJ- 2014 - 2020 )

# Le contexte de la mise en œuvre de l'AIJ

Face à un chômage important des jeunes et sous l'impulsion de la **Garantie Européenne pour la Jeunesse**

En 2014, **Pôle emploi**, ajoute à son offre de services de droit commun, des méthodes d'accompagnement intensif pour les jeunes les plus éloignés de l'emploi.

- Pôle emploi s'appuie sur plusieurs **expériences réussies** en matière d'accompagnement des jeunes demandeurs d'emploi et sur des résultats performants.
- Parmi ces expériences : ANI jeunes, Clubs jeunes ZUS et Clubs Ambition expérimentés en PACA

# Une offre de service pour tous les jeunes éloignés de l'emploi

- Les programmes précédant étaient liés à des financements locaux : ils ne couvraient donc pas l'ensemble des territoires et comportaient des critères d'éligibilité spécifiques ( notamment la résidence dans des zones prioritaires de la politique de la ville)
- Avec le programme d'**Accompagnement Intensif pour les Jeunes**, pôle emploi vise :
  - La simplification des critères d'éligibilité des publics
  - Un accès sur tout le territoire
  - Une durabilité des programmes
- La stratégie est d'élargir l' offre de service de pole emploi de façon à « **en faire plus pour ceux qui en ont le plus besoin** » (plan stratégique pole emploi 2015)
- Pôle emploi bénéficie de **cofinancements européens** sur la période 2014 /2020 grâce à deux fonds mobilisés pour ce dispositif : le Fond Social Européen (FSE) et l'Initiative Européenne pour la Jeunesse (IEJ).

Ce nouveau cofinancement permet d'allouer à Pole emploi des moyens humains supplémentaires  
Les règles relatives à la mobilisation des fonds européens s'appliquent donc à l'AIJ

# L'ESSENTIEL A RETENIR

- Un **accompagnement intensif des jeunes éloignés de l'emploi**
- cofinancé par les fonds européens (FSE et IEJ)
- mis en œuvre par des **conseillers de Pôle emploi exclusivement dédiés** à l'accompagnement des jeunes
- Décliné selon deux modalités :
  - ✓ **Individualisée** (s'inspirant de la méthode d'intervention déployée dans le cadre de l'ANI jeunes)
  - ✓ **Collective** (s'inspirant du modèle d'intervention des clubs de jeunes chercheurs d'emploi résidant en ZUS ou des clubs Ambition)

# Qui sont les jeunes concernés ?

- ✓ âgés de **moins de 26 ans**
- ✓ Ou âgés de moins de 30 ans (uniquement sur les territoires qui relèvent de la politique de la ville )
- ✓ qui rencontrent des **difficultés récurrentes** pour intégrer durablement l'entreprise
- ✓ ou pour lesquels il est précocement détecté un **risque de chômage de longue durée**.
- ✓ qui ont besoin d'un **accompagnement très soutenu** dans leurs démarches afin de:
  - mieux connaître le marché du travail
  - valoriser leurs atouts
  - acquérir les méthodes de recherche d'emploi appropriées
  - élargir leurs cibles professionnelles
  - être soutenus durant la période d'intégration en entreprise ou en formation.

# Le contenu de l'accompagnement

## **PHASE 1 : bilan professionnel, stratégie de recherche d'emploi et plan d'action**

- ⇒ Elaboration d'un bilan professionnel et personnel
- ⇒ Ajustement ou élargissement des cibles professionnelles, confrontées à la réalité du marché du travail
- ⇒ Définition d'une stratégie appropriée (marché ouvert / marché caché)
- ⇒ Elaboration, adaptation des outils de recherche d'emploi
- ⇒ Formalisation et validation du plan d'action.

## **PHASE 2 : Mise en œuvre du plan d'action**

- ⇒ Accompagnement intensif à la recherche d'emploi avec confrontation permanente avec les entreprises (élargissement du réseau, rencontres professionnelles, enquêtes métiers, immersions)
- ⇒ Intermédiation active : prospection, promotion des candidatures auprès des entreprises par le conseiller, mise en œuvre d'immersions, recours aux contrats de courte durée comme étapes vers l'emploi durable.
- ⇒ Capitalisation des périodes en entreprise, adaptation au poste de travail, suivi dans l'emploi et la formation, y compris de courte durée

## **PHASE 3 : Suivi dans l'emploi durable ou la formation longue**

- ⇒ Les jeunes en emploi durable, en formation en entreprise ou en formation longue sont suivis jusqu'à la consolidation de l'intégration en entreprise ou en formation y compris au-delà de la durée initiale de l'accompagnement.

# 2 modalités d'intervention

En fonction des difficultés rencontrées par les jeunes

## ✓ Accompagnement individualisé

Pour les jeunes qui rencontrent des difficultés récurrentes d'accès à l'emploi, il est de longue durée et permet d'agir par étapes (immersions, contrat de travail courts, intérim, transfert de compétences, formations courtes) afin d'intégrer durablement l'entreprise ou un cycle de formation qualifiante.

## ✓ Accompagnement collectif intensif (clubs)

Pour les jeunes qui méconnaissent l'entreprise et ses règles, les comportements et stratégies appropriées à la recherche d'emploi et à l'intégration en entreprise et qui ne disposent pas de réseau personnel et professionnel.

*Il existe aujourd'hui, selon les territoires l'une ou l'autre des formules ou parfois les deux.*

# Modalités comparées

	Accompagnement individualisé	Accompagnement collectif intensif (clubs)
Modalités	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Entretiens individuels fréquents durant les périodes d'accompagnement vers l'emploi</li> <li>• Possibilité de séquences collectives pour certains participants</li> <li>• Animation par un conseiller dédié</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Séquences collectives pour un même groupe de participants</li> <li>• Complétées par des entretiens individuels</li> <li>• S'appuyant sur une stratégie collective, solidaire et mutualisée de la recherche d'emploi</li> <li>• Animation par un conseiller dédié</li> </ul>
Durée	6 mois	3 mois
	<p><b>Possibilité de prolongation pour sécurisation par un suivi :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>☞ <u>dans l'emploi durable</u> : jusqu'au terme de la période d'essai</li> <li>☞ <u>de la création d'entreprise ou de la formation longue</u> : durant les 2 premiers mois</li> </ul>	
Portefeuille	<ul style="list-style-type: none"> <li>☞ <u>En continu</u>: 50 à 70 jeunes</li> <li>☞ <u>En année pleine</u> : 120 nouveaux jeunes accompagnés par an</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>☞ <u>En continu</u>: 15 jeunes</li> <li>☞ <u>En année pleine</u> : 60 nouveaux jeunes accompagnés par an minimum</li> </ul>



# L'AIJ en Provence Alpes Côte d'Azur

En 2017:

- Individuel → 55
- « Club Ambition » → 37

A l'agence de la Ciotat :

1 AIJ individuel et 1 Club Ambition

Déjà près de 170 jeunes suivis en 2017

Des résultats de sortie positifs :

- Emploi
- Formation
- Création d'entreprise

# Exemples de réussites

- Des jeunes n'ayant aucune expérience en entreprise qui décrochent leur 1<sup>er</sup> job
- Des jeunes qui osent faire des démarches auprès des entreprises
- Des jeunes qui peuvent s'entraîner à des entretiens d'embauche avec des chefs d'entreprises
- Des jeunes qui vont faire des démarches ensemble dans les entreprises
- Des jeunes qui découvrent des métiers auxquels ils ne pensaient pas (conducteur de bus, employé de drive)
- Des jeunes qui démontrent qu'ils ont du talent et des compétences
- Des jeunes qui obtiennent des contrats durables après leur période d'essai
- Des jeunes dont le savoir être (soft skills) évolue
- Des employeurs étonnés par la qualité de la préparation de son entretien d'embauche par le jeune
- Des entreprises qui parrainent les jeunes des Clubs Ambition

# Le respect des contraintes de justification et de pilotage FSE

Dès la mise en œuvre des nouvelles actions, la mobilisation des fonds européens suppose :

- de renseigner en temps réel les outils informatiques

De renseigner les supports indispensables à la justification des coûts (FSE)

- **livret d'accompagnement des jeunes**

- **descriptif des actions** menées avec **les émargements** du participant

- *questionnaire de recueil de données*

- De faire émarger les participants
- De les informer du cofinancement de l'action par des fonds européens
- d'assurer la conservation, la transmission et l'archivage des documents
- d'être en capacité de les présenter lors bilans et des contrôles



★ POUR UNE GARANTIE EUROPÉENNE POUR LA JEUNESSE AVEC L'INITIATIVE POUR L'EMPLOI DES JEUNES ★

